



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 08 avril 2021

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la réunion du Conseil municipal :

le mercredi 14 avril 2021 à 18 h 30,

Espace Robert HOSSEIN
Avenue Alexandre MARQUI
65100 LOURDES

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié au covid-19 et de l'instauration d'un couvre-feu de 19h à 6h depuis le 16 janvier 2021, il est fait application de dispositions dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique.

Ainsi, le Conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister, excepté la presse. Le caractère public de la séance sera toutefois réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

La séance sera ainsi rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCzR6rGVB4SS4ZosjDlhclg>

Il y aura lieu de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement professionnel ».

Le Maire,

Thierry LAVIT

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr